

esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

FÉVRIER-MARS 2006
VOLUME 16, NUMÉRO 5



- 5 EN ÉDITORIAL
L'ÈRE DU TOUT-À-INTÉGRER
- 8 LE « COUP » DES HONORAIRES
- 9 PRIX D'EXCELLENCE : CONSTAT DE SUCCÈS
- 13 BRISER LE MUR DU SILENCE
- 15 L'AN UN DU PLAN DE VALORISATION
- 19 LA FORMATION À DISTANCE, ENFIN UNE RÉALITÉ!

EN INAUGURANT SON NOUVEAU PAVILLON D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN GÉNIE DU BOIS, L'UNIVERSITÉ LAVAL VISE, ENTRE AUTRES, À ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE ET À CRÉER DES PRODUITS DU BOIS À VALEUR AJOUTÉE.



www.iperdesign.com

Conception et Design: Gabriele Centazzo



INTÉGRITÉ du DESIGN

Recyclable • Non-Toxique • Design Innovateur • Facile d'Entretien
Design Ergonome • Qualité Supérieure • Sens Artisanal
Produit Écologique • Versatile • Technologie de Haute Gamme
Développement Durable • Fabriquant Responsable

VALCUCINE

SALLE DE MONTRE ET REPRÉSENTANT

Montréal: 1.866.358.6990

Ottawa: 613.562.1000

Toronto: 416.364.6477

www.axiomkitchens.com

NEW YORK CHICAGO MINNEAPOLIS SAN FRANCISCO LOS ANGELES DETROIT OTTAWA TORONTO MONTREAL TOKYO BANGKOK BARCELONA

ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE LACERTE

RÉVISION
CHRISTINE DUFRESNE

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAL

DÉPOT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA
N° ISSN 1182-5510

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 900 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

LUCIE AUBIN SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	222	laubin@oaq.com
LOUISE BARRETTE, ARCHITECTE SYNDIC	231	lbarrette@oaq.com
CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE ENQUÊTEUR	232	cbonnier@oaq.com
DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION	220	dchevarie@oaq.com
DIANE CLAING ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE		dclaing@oaq.com
RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE SYNDIC ADJOINT	249	rcrete@oaq.com
JEAN-CLAUDE DUFOUR COMPTABLE	230	jcdufour@oaq.com
JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT SECRÉTAIRE	211	jpumont@oaq.com
CAROLE GIARD, NOTAIRE REGISTRAIRE	251	cgiard@oaq.com
LYNDA GODIN SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	212	lgodin@oaq.com
JEANNINE HAINEULT ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE	202	jhauneault@oaq.com
PIERRE LACERTE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	223	placerte@oaq.com
CLÉMENCE LA ROCHELLE, CRHA RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	208	clarochelle@oaq.com
ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE INSPECTEUR	224	alafleur@oaq.com
JEAN-PIERRE MANFÉ RÉGISSEUR	200	
LISE PELLERIN ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	233	lpellerin@oaq.com
NICOLE TREMBLAY SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	221	ntremblay@oaq.com
HAKIMA ZIDANI RÉCEPTIONNISTE	0	hzidani@oaq.com

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES (514) 937-6168
1 800-599-6168
TÉLÉCOPIEUR (514) 933-0242
COURRIEL INFO@OAQ.COM
TOILE WWW.OAQ.COM

TOUS LES ARTICLES PUBLIÉS DANS CE NUMÉRO PEUVENT ÊTRE
REPRODUITS À LA CONDITION D'EN INDIQUER LA SOURCE.



LA TRANSMISSION DU SAVOIR ENFIN ASSURÉE

Lorsque l'on a le nez collé sur ses plans et documents d'architecte, on oublie parfois qu'ils constituent des sources inestimables pour l'étude de l'architecture, de l'environnement bâti et de l'histoire des sociétés. Ils permettent de connaître le développement des quartiers et des villes, les transformations de l'espace public et l'aménagement du territoire. Ils recèlent aussi une mine de renseignements sur la commande architecturale publique et privée, la recherche de solutions architectoniques, l'incidence des nouveaux matériaux, l'évolution de la profession et une foule d'autres choses.

Parce qu'elles sont uniques, ces archives doivent être accessibles et protégées. C'est maintenant chose possible puisque Brigitte Racine et Caroline Sauvageau, des Archives nationales du Québec, en collaboration avec le président de l'Ordre, André Bourassa, de même

que Robert Desaulniers, Robert Pelletier et Lucille Vachon, ont créé le *Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes*.

Ce nouveau et précieux guide est désormais disponible pour tous les architectes. Il est consigné dans l'Espace architecte du site Web de l'Ordre des architectes du Québec (www.oaq.com)



DU NOUVEAU SUR LE SITE DE L'ORDRE

Puisqu'il est de l'intérêt du public de connaître les décisions et jugements rendus dans le cadre de la profession, l'Ordre des architectes du Québec vient de mettre en ligne, sur son site, une nouvelle rubrique destinée à publiciser les ordonnances les plus récentes en matière d'inspection professionnelle, de discipline, de pratique illégale et de radiation. Ainsi, quiconque veut s'assurer qu'un architecte n'a pas eu de démêlés avec la justice ou n'a pas fait l'objet de plaintes n'a plus qu'à cliquer sur l'onglet Actualités.

Toujours sur le site de l'OAQ, les stagiaires qui se préparent fébrilement à passer leurs examens d'admission trouveront dorénavant un outil supplémentaire dans l'Espace stagiaires et étudiants. Ils peuvent maintenant télécharger le logiciel de pratique qui traite des divisions graphiques de l'examen nord-américain du NCARB. Ce logiciel permet de se familiariser avec le processus de l'examen et de parfaire son apprentissage.



Récemment, la section Québec de l'Institut canadien de la construction en acier a remis ses prix d'excellence 2005. Ce concours permet de souligner comment les architectes et d'autres professionnels de la construction peuvent tirer le meilleur parti de l'acier pour bonifier leurs projets. Au fil de nos pages, vous trouverez certains des projets primés.

LE SPECTACLE CORTÈGE DU CIRQUE DU SOLEIL

EN COUVERTURE

La firme Gauthier Gallienne Moisan architectes a conçu et réalisé le Centre de transformation sur le bois ouvré de l'Université Laval, un ouvrage de 8 000 mètres carrés qui a coûté 25 millions de dollars.

PHOTOS : LAURENT GOULARD, PIERRE LACERTE

ERRATUM

Dans notre édition de novembre 2005 – janvier 2006, M^e Olivier Fraticelli signait un article intitulé *Péril en la demeure* qui traitait de la responsabilité professionnelle découlant des ententes d'association. Nous avons omis de préciser que le texte était une initiative du Fonds en prévention de sinistres. Toutes nos excuses.

DE DISCIPLE À MAÎTRE À PENSER

Quinze ans après André Blouin, qu'il aime bien présenter comme son mentor, **Paul Faucher** remportait à son tour la **médaille du Mérite**. C'est ainsi que l'Ordre des architectes du Québec a souhaité souligner, en 2005, la contribution exceptionnelle d'un homme remarquable qui s'est distingué par son dévouement à la profession et son désir insatiable de mettre en valeur le patrimoine bâti québécois.

Membre de l'Ordre depuis près de 40 ans, Paul Faucher est le 38^e lauréat de la médaille du Mérite. Qu'il s'agisse de recyclage, d'insertion, de restauration ou d'intervention en milieu sensible, ce professionnel a œuvré de façon soutenue à l'édification d'une architecture contemporaine respectueuse du génie du lieu. Par sa participation à d'importants projets au Sénégal (bibliothèque centrale de l'Université Cheik Anta Diop) et au Vietnam (immeuble UDESCO), l'homme à la barbe blanche a aussi connu un rayonnement international.

Chez nous, l'architecte de la firme Faucher Aubertin Brodeur Gauthier a dirigé d'innombrables travaux primés, notamment la bibliothèque centrale de l'Université Concordia, le fort de Chambly, le parc historique de la Pointe-du-Moulin, le Monument-National et les Archives nationales du Canada.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Ce n'est pas parce qu'il a atteint l'âge légal de la retraite qu'il s'apprête pour autant à tirer sa révérence. Paul Faucher a travaillé récemment aux études préliminaires du mausolée du Boisé-de-l'Est et il planche encore sur le plan directeur des aménagements du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il nous a bien averti : « J'espère être architecte encore longtemps! »



RAYONNEMENT MULTICULTUREL

En décembre dernier, dans le cadre de son 5^e gala annuel, le Carrefour des communautés du Québec remettait la médaille du Rayonnement multiculturel des arts et métiers à l'architecte montréalais **Weber Laurent**. Par ce geste, le Carrefour tenait à souligner la contribution de l'architecte au développement économique, social et culturel du Québec.

Weber Laurent a été l'une des premières personnes de la communauté noire à devenir membre de l'Institut royal d'architecture du Canada et de l'Ordre des architectes du Québec. En 2004, l'architecte d'origine haïtienne a été responsable de l'aménagement de la bibliothèque des livres rares du pavillon Samuel-Bronfman de l'Université de Montréal. Au cours de la même année, il a conçu le Projet Chance II, qui fait partie de l'ensemble de Benny Farm, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, et vise à fournir des logements à des filles mères retournant aux études.

L'architecte travaille présentement à un projet d'habitation sociale réalisé dans le cadre de l'Opération 5000 logements de la Ville de Montréal, dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Le projet est considéré par plusieurs experts comme un exemple en matière d'efficacité énergétique et de développement durable. Outre la récupération de matériaux, il fait appel au concept de toit vert. Ajoutons que Weber Laurent, qui se dit préoccupé par le réchauffement de la planète, siège au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray.



LES BÂTISSEURS D'AVENIR

Le 15 décembre dernier, après avoir écouté la déclaration solennelle lue à l'unisson par deux de leurs confrères, 25 jeunes architectes ont prêté serment, main levée et regard porté vers l'avenir. Le moment était enfin venu de recevoir officiellement leur titre de noblesse.

Certificat parcheminé en main, toute cette relève peut désormais cheminer dans les formes et imaginer l'environnement à bâtir. La cérémonie s'est tenue à Montréal dans le grand hall des Archives nationales du Québec en présence des responsables de l'Ordre et d'une foule de parents et amis, à la fois réjouis et émus.

Dans le chaos organisé qui sied à un tel événement, les proches reconnaîtront, pêle-mêle, Jean-Philippe Caouette, Véronik Charlebois, Antoine Cousineau, Gyslaine De Grandpré, Catherine Demers, Thierry Dugal, Mélanie Dulac, Yves Emond, Jean-Philippe Foisy, Colin Fraser, Jean-Daniel Grob, Jean-Lou Hamelin, Ilana Judah, Benoit Lalonde, Emmanuelle Lapointe, Diane Laporte, Stéphane B. Lessard, Karl Loeffler, Pascal Mailloux, Laurent McComber, Mathieu Milot, Marie-Christine Pinard, Nathalie Thibodeau, Josée Vaillancourt et Annie Vilandré. Bonne route à chacun d'entre eux.

CODE DE CONSTRUCTION, CHAPITRE I, BÂTIMENT, PARTIE 10

Il est important de noter que depuis le **19 novembre 2005**, certains textes de la partie 10 du Chapitre Bâtiment du *Code de construction* ont été modifiés. Ces nouveaux textes sont officiellement en vigueur au Québec pour les bâtiments qui relèvent de la juridiction de la Régie du bâtiment du Québec.

Ces modifications, qui s'appliquent uniquement à la partie 10 en vigueur depuis le 7 novembre 2000, sont publiées dans la *Gazette officielle du Québec* n° 44080.

NOUVELLE ÉDITION DU CODE DU BÂTIMENT 2005

La *Gazette officielle du Québec* a publié le 5 octobre 2005 (n° 45035) le texte suivant concernant l'entrée en vigueur au Québec de la nouvelle édition du *Code national du bâtiment* 2005 : « Les articles 1.01 du Chapitre I – Bâtiment et 3.01 du Chapitre III – Plomberie du *Code de construction* ne s'appliquent pas aux éditions du *Code national du bâtiment* et du *Code national de plomberie* prévues en 2005. »

C'est donc dire que l'édition du *Code national du bâtiment* 2005 ne sera pas assujettie à l'entrée en vigueur automatique après un délai de six mois, comme le mentionne présentement l'article 1.01 du *Code de construction, Chapitre I, Bâtiment*.

L'édition actuellement en vigueur, soit le *Code national du bâtiment* 1995 avec les modifications du Québec, demeurera donc en vigueur auprès de la Régie du bâtiment du Québec tant et aussi longtemps qu'un nouveau règlement provincial n'aura pas précisé la date d'entrée en vigueur du CNB 2005 avec les modifications du Québec.

Cette mise en application est prévue pour la fin de l'année 2006.

André Gobeil, architecte

Représentant de l'OAQ au Comité provincial sur le *Code de construction*

L'ÈRE DU TOUT-À-INTÉGRER

Le 8 décembre dernier, l'Ordre des architectes du Québec était invité à venir soutenir le mémoire qu'il a déposé dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 118 sur le développement durable. Cette loi, si elle était adoptée telle quelle, instaurerait un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Elle veillerait à ce que l'exercice des pouvoirs et des responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

À lui seul, le secteur du bâtiment utilise 38 % de l'énergie consommée au pays pour la construction, le chauffage, l'éclairage et la climatisation, et il est responsable de près du tiers de la production des gaz à effet de serre. Par ailleurs, il est urgent que nous cessions d'évaluer la durée de vie économique d'un bâtiment sur une base d'à peine 25 ou 30 ans. Son espérance de vie utile devrait plutôt s'établir à 75, voire 100 ans.

Il est grand temps que l'on se préoccupe d'inclure dans le coût des biens et services, en particulier pour les biens publics, l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société, depuis leur conception jusqu'à leur disposition finale.

Face à ces déboursés globaux, les coûts de construction ne représentent plus qu'une petite partie du total applicable à toute la durée de vie utile d'un bâtiment. Dans ce contexte, les honoraires deviennent presque insignifiants. C'est à se demander pourquoi on s'acharne tant à les négocier alors que le véritable enjeu est de développer les concepts qui permettront de créer des bâtiments plus performants et générant des économies récurrentes. D'ailleurs, si la qualité est une composante essentielle du développement durable, il vaudrait mieux rendre obligatoire la surveillance des travaux de construction plutôt que de se soucier des honoraires reliés à cette surveillance.

Si l'Ordre appuie les principes qui sous-tendent le projet de loi n° 118, il aurait souhaité que son application ne soit pas restreinte au seul appareil gouvernemental, d'autant plus qu'aucun échéancier n'est arrêté pour son application dans les écoles, les hôpitaux, les municipalités ou le secteur privé.

L'Ordre souhaiterait également que l'industrie verte soit davantage soutenue. Nous voyons d'un bon œil la création du Fonds vert dont il est fait état dans le projet de loi. Il faut offrir un soutien financier aux organismes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement afin de favoriser le développement de principes plus novateurs en matière d'efficacité énergétique tels que la géothermie, par exemple.

L'Ordre considère également crucial pour le développement des technologies environnementales au Québec que les citoyens qui veulent produire de l'énergie puissent le faire et être crédités pour ce nouvel apport énergétique. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec s'est montrée très réticente à l'idée de faire tourner ses compteurs en sens inverse. Nous invitons donc le gouvernement à être très vigilant face aux hésitations de la société d'État.

Il n'en demeure pas moins que le projet de loi est un pas dans la bonne direction. Lors de notre intervention, les députés présents se sont montrés fort intéressés et très sensibles aux enjeux environnementaux. Souhaitons qu'une fois adoptée, cette loi contribuera à la mise en place de mesures qui seront propices à la construction de bâtiments de qualité, conformes à des critères et des normes élevés de durabilité et respectueux de l'environnement et du paysage québécois.

André Bourassa, architecte

sensations urbaines

vous ne verrez plus la ville du même oeil

jusqu'au 10 septembre 2006

Odeurs et bruits, éclairages, températures et climats, déchets et graffitis... Réinterprétant les qualités latentes de la ville, l'exposition offre une analyse de ces phénomènes et propose une nouvelle approche « sensorielle » de l'urbanisme.



CCA

Centre Canadien d'Architecture
1920, rue Baile, Montréal  Guy-Concordia
514 939 7026 www.cca.qc.ca

Ouvert du mercredi au dimanche, 10 h à 17 h; le jeudi, 10 h à 21 h
Entrée libre le jeudi soir de 17 h 30 à 21 h



AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

(ARTICLE 182.9 DU CODE DES PROFESSIONS)

AVIS est par la présente donné que M. Louis Houle, architecte, exerçant sa profession au 190, rue Saint-François-Xavier, Delson (Québec), a fait l'objet d'une décision du Bureau de l'Ordre à la suite d'un rapport du comité d'inspection professionnelle portant sur sa compétence professionnelle.

Aux termes de cette décision, datée du 20 octobre 2005, le Bureau de l'Ordre a ordonné ce qui suit :

- 1) Que M. Louis Houle, architecte, effectue et complète avec succès, à l'intérieur d'une période de 12 mois, un stage de perfectionnement d'une durée de 1 000 heures portant sur les sujets suivants :
 - Esquisse du projet (50 h);
 - Conception du projet préliminaire (145 h);
 - Coordination des systèmes d'ingénierie (50 h);
 - Étude de la réglementation applicable (50 h);
 - Dessins d'exécution (450 h);
 - Devis descriptif et recherche sur les matériaux (50 h);
 - Vérification et coordination des documents (35 h);
 - Appel d'offres et négociation du contrat (35 h);
 - Phase de la construction – tâches de bureau (50 h);
 - Phase de la construction – observation (50 h);
 - Gestion de bureau (35 h).
- 2) Qu'il complète avec succès des cours de perfectionnement portant sur les sujets suivants :
 - Code de construction (30 h);
 - Rédaction de devis (30 h);
 - Pratique et gestion (45 h);
 - Surveillance de chantier (30 h).
- 3) Que le droit d'exercice de M. Louis Houle, architecte, soit également limité, pendant la durée du stage et des cours de perfectionnement, en ce qu'il ne devra poser aucun des actes énumérés à l'article 2 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, à moins d'être supervisé par un ou plusieurs maître(s) de stage.
- 4) Que son sceau d'architecte soit également retourné à l'Ordre pendant la durée du stage et des cours de perfectionnement.

Montréal, le 27 octobre 2005

Le secrétaire de l'Ordre
Jean-Pierre Dumont, avocat

**AVIS DE RADIATION**

(ARTICLE 180 DU CODE DES PROFESSIONS)

EN VIGUEUR À COMPTER DU 26 DÉCEMBRE 2005

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE M. RICHARD PROULX, AYANT EXERCÉ SA PROFESSION D'ARCHITECTE À KNOWLTON, A ÉTÉ RECONNU COUPABLE PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC DES INFRACTIONS SUIVANTES :

1) Entre 1999 et le 17 mai 2004, une affiche sur laquelle était indiqué « RICHARD PROULX ARCHITECTES » était suspendue à l'entrée du bureau de l'intimé, situé au 5 de la rue Victoria à Knowlton, alors que pendant cette période il travaillait seul à titre d'architecte.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 5.01.02 du Règlement concernant le code de déontologie.

2) À Knowlton, entre le 25 octobre 1999 et le 23 juin 2004, l'intimé a agi en qualité d'entrepreneur sous la même raison sociale qu'il utilisait en tant qu'architecte.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 4.01.01 a) du Règlement concernant le code de déontologie.

3) À Knowlton, le 25 ou le 26 octobre 1999, lors d'une conversation téléphonique au cours de laquelle sa cliente, Mme Nicole Brodeur, lui a demandé de modifier ses dessins, l'intimé a haussé le ton et lui a dit qu'elle paierait pour tous ses autres clients qui n'avaient pas respecté leurs contrats, pour ensuite lui raccrocher au nez.

En agissant ainsi, l'intimé a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession aux termes de l'article 59.2 du Code des professions.

4) À Knowlton, entre le 26 octobre 1999 et le 7 janvier 2000, l'intimé a fait défaut de fournir à Mme Nicole Brodeur, sa cliente, toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires du 26 octobre 1999.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 3.08.01 du Règlement concernant le code de déontologie.

5) À Knowlton, entre le 25 octobre 1999 et le 21 janvier 2000, en dépit de l'entente intervenue entre M. Dominique Drouard et Mme Viviane Gendreau et l'intimé quant au paiement à ce dernier d'une somme correspondant à 10% des salaires payés aux ouvriers, l'intimé a réclamaré et obtenu de ses clients Drouard et Gendreau des sommes d'argent supérieures à celles qui étaient nécessaires au paiement des salaires des ouvriers et au paiement de cette cote de 10%.

En soutirant ainsi à ses clients des sommes auxquelles il n'avait pas droit, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 3.02.01 du Règlement concernant le code de déontologie.

6) À Knowlton, le 25 octobre 1999, l'intimé n'a pas prévu de façon satisfaisante au contrat qu'il a conclu avec ses clients, M. Dominique Drouard et Mme Viviane Gendreau, la nature des services qu'il rendrait et le montant des honoraires qu'il pourrait facturer.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions de l'article 3.02.10 du Règlement concernant le code de déontologie.

7) À Knowlton, à la fin du mois de décembre 1999, l'intimé a cessé de fournir les services professionnels qu'il s'était engagé à rendre à ses clients, M. Dominique Drouard et Mme Viviane Gendreau, sans s'assurer que cette cessation de services ne leur causerait pas préjudice.

En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu aux dispositions des articles 3.01.01 b) et 3.03.04 du Règlement concernant le code de déontologie.

8) À Knowlton, alors que ses clients, M. Réjean Bergeron et Mme Carmen Meunier, avaient indiqué à l'intimé, en septembre 2001, qu'ils lui confiaient la tâche de préparer les plans de la maison qu'ils projetaient de faire bâtir à Sutton pour un montant maximal d'honoraires de 750\$, l'intimé, sans jamais convenir avec ses clients d'un montant d'honoraires plus élevé, a facturé, pour les services professionnels rendus, un total de 2 688,75\$.

En agissant ainsi, l'intimé n'a pas, avant de fournir ses services professionnels, conclu avec ses clients une entente quant à l'ampleur et aux modalités des services requis et quant aux conditions de leur rémunération, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 3.02.10 du Règlement concernant le code de déontologie.

Le 25 novembre 2005, le comité de discipline a :

- Radié M. Richard Proulx du Tableau de l'Ordre pour une période de un (1) mois sur les chefs numéros 2 et 5 de la plainte; périodes à être purgées concurremment;
- Imposé à l'intimé une amende de 1 200\$ pour le chef 5 concernant l'article 3.02.01 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Imposé à l'intimé une amende de 1 200\$ pour le chef 7 concernant l'article 3.03.04 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 1 concernant l'article 5.01.02 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 3 concernant l'article 59.2 du Code des professions, en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 4 concernant l'article 3.08.01 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 6 concernant l'article 3.02.10 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 7 concernant l'article 3.01.01 b) du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Prononcé une réprimande à l'endroit de l'intimé pour le chef 8 concernant l'article 3.02.10 du Règlement concernant le code de déontologie de l'OAQ en regard de la plainte du 9 février 2005;
- Recommandé au Bureau de l'OAQ d'obliger l'intimé dans les prochains douze (12) mois à suivre et réussir les cours suivants :
 - Tenue de bureau
 - L'écoute : Outil essentiel de la relation avec le client
 - La responsabilité professionnelle de l'architecte : Le cadre juridique
- Recommandé au Bureau de l'OAQ de nommer un maître de stage à l'intimé pour une période de six (6) mois.
- Ordonné au secrétaire de l'Ordre de faire publier dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel un avis de la présente décision, conformément au cinquième alinéa de l'article 156 du Code des professions.
- Condamné l'intimé aux frais et aux débours de même qu'aux frais de publication de la présente décision.
- Accordé un délai de douze (12) mois à compter de la date de signification de la présente décision pour le paiement des frais et débours de même que pour les frais de publication, le tout conformément à l'article 151 du Code des professions.

Cette décision est exécutoire depuis le 26 décembre 2005.

Montréal, le 5 janvier 2006

Le secrétaire de l'Ordre
Jean-Pierre Dumont, avocat

Le « coup » des honoraires

Les honoraires de l'architecte basés sur un pourcentage du coût des travaux ne fonctionnent pas selon le principe d'une vente à l'encan chez Christie's. Ils doivent être calculés sur la base du budget convenu avec le client.

Au cours des deux dernières années, nous avons constaté que plusieurs architectes utilisent une formule abrégée du contrat normalisé « client-architecte » de l'AAPPQ et établissent, dans le contrat avec leur client, la base de leurs honoraires sur un pourcentage du coût des travaux.

Or, dans cette formule abrégée, on parle des « services de base » offerts par l'architecte à chacune des étapes du projet, mais sans décrire ce que sont ces services. On fait toutefois référence aux conditions générales du contrat de l'AAPPQ, document beaucoup plus élaboré (18 pages pour la version révisée en mars 2005) qui décrit en détail les services de base.

Pour le bureau du syndic, une chose est claire : un architecte qui, par contrat – même verbal –, accepte un mandat spécifiant un budget et la fourniture de services de base est responsable, à chacune des étapes du projet, de faire une vérification et, au besoin, un réajustement dudit budget.

Nous avons constaté que des architectes, dans la phase d'élaboration du projet, présentent à leur client des plans dont la réalisation engendrerait des coûts jusqu'à deux fois supérieurs à ceux prévus dans le budget initial. Comment croyez-vous qu'un client réagit lorsqu'il se rend compte que le projet qui lui tenait à cœur ne peut pas être réalisé parce l'architecte n'a pas fait un suivi adéquat du budget?

Certains architectes poussent l'audace encore plus loin. Voici par exemple le cas d'un client qui s'est adressé au syndic. L'architecte avait accepté de faire les plans et devis de sa nouvelle résidence selon un budget initial de 500 000 \$, estimation que le client avait accepté de rajuster à 600 000 \$ durant l'élaboration du design. Or, à l'ouverture des soumissions, le prix du plus bas soumissionnaire était de 1,2 million de dollars. L'architecte a donc transmis à son client une facture visant à réajuster le montant de ses honoraires des étapes « esquisse », « dossier préliminaire » et « dossier définitif » sur la base de la soumission la plus basse, soit 1,2 million, plutôt que sur la base du budget convenu de 600 000 \$. Les conditions générales du contrat type de l'AAPPQ sont très claires. Quand les honoraires sont basés sur un pourcentage du coût des travaux, le calcul des services de base se fait d'après le budget de construction convenu au début de chacune des phases (donc, ici, esquisse, dossier préliminaire et dossier définitif). Dans le cas d'un mandat fondé sur un budget, nous estimons que l'architecte qui demeure silencieux sur la question budgétaire durant le processus de réalisation des documents contractuels ne peut réclamer des honoraires additionnels à ceux prévus au budget qu'il a accepté ou qu'il a réajusté avec l'accord de son client au cours de l'élaboration du projet.

De plus, si l'architecte n'exerce aucun contrôle sur le budget qui a fait l'objet d'une entente avec son client et que ce dernier se retrouve devant une surprise désagréable au moment de l'ouverture des soumissions, peut-on lui en vouloir de penser que l'architecte ait pu contribué intentionnellement à hausser le coût du projet afin d'augmenter ses honoraires? Surtout si l'architecte revient sur la facturation du travail déjà complété et facturé...

Précisons toutefois que si le client avait accepté de construire sa nouvelle résidence au coût de 1,2 million de dollars, l'architecte aurait pu réclamer des honoraires pour la surveillance des travaux – et seulement pour la surveillance des travaux – sur la base de cette somme.

Enfin, imaginons un autre cas de figure. Un client qui n'aurait reçu aucune estimation du coût des travaux de la part de l'architecte pendant l'avancement du projet pourrait, advenant un résultat d'appel d'offres semblable à celui décrit plus haut, déposer une plainte contre l'architecte en vertu de l'article 3.02.03 du *Code de déontologie* qui précise que l'architecte « ne doit pas laisser croire à son client que le budget dont ce dernier dispose est suffisant pour les travaux projetés sans en être lui-même raisonnablement certain ».

René Crête, architecte, syndic adjoint
Pour questions et commentaires : rcrete@oaq.com

L'AGRANDISSEMENT DU MARCHÉ JEAN-TALON



CONSTAT DE SUCCÈS!



L'architecture québécoise a beaucoup fait parler d'elle en 2005. Grâce à la dernière édition des Prix d'excellence, la communauté architecturale et le grand public ont eu droit à un véritable défilé de projets de haut calibre.

L'Ordre des architectes du Québec dresse un bilan très positif de sa 23^e édition des Prix d'excellence en architecture. Près de 4 000 personnes ont participé au vote du Choix du public. Pas moins de 13 000 visiteurs ont fureté sur le site Internet de l'OAQ afin de découvrir en textes et en photographies les bijoux d'architecture en lice pour l'édition 2005. C'est sans compter les conférences publiques, qui ont fait salles combles, la participation et l'implication accrues des architectes au cours des différentes étapes du processus et, enfin, les quelque 800 passionnés qui ont eu le plaisir de participer aux festivités. Pour couronner le tout, l'événement a récolté des retombées de près de 2 millions de dollars en valeur médiatique et rejoint 10 millions de personnes.

Un compte rendu détaillé et imagé des activités qui se sont déroulées au cours de la dernière année est disponible dans la section des Prix d'excellence 2004-2005 du site Internet de l'OAQ (www.oaq.com). Il est également possible d'en commander une version imprimée au coût de 50 \$.

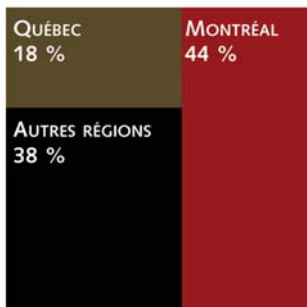
Rappelons que les 119 projets soumis dans le cadre de l'édition 2005 ont été présentés à un jury principal et à deux jurys spécialisés en matière d'accessibilité universelle et de développement durable. De l'ensemble de ces projets, 32 réalisations ont été sélectionnées et mises en nomination pour les prix d'excellence, les mentions spéciales, le Choix du public et le Choix des enfants. Cette sélection constituait un échantillonnage varié tant en termes de types de bâtiments ou de profils d'architectes que de répartition géographique.

RÉPARTITION DES PROJETS SOUMIS, FINALISTES ET PRIMÉS PAR CATÉGORIE

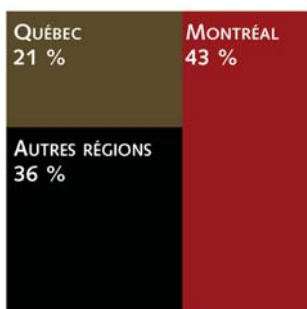
CATÉGORIES	SOUMIS	FINALISTES	PRIMÉS
PROJETS INSTITUTIONNELS	24	2	1
PROJETS CULTURELS	14	2	1
PROJETS INDUSTRIELS	9	1	1
PROJETS COMMERCIAUX	17	0	0
PROJETS D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	12	2	1
PROJETS RÉSIDENTIELS DE TYPE UNIFAMILIAL ET ENSEMBLE D'HABITATIONS	15	2	2
PROJETS DE DESIGN URBAIN	4	2	1
PROJETS DE RECYCLAGE ET DE RECONVERSION ARCHITECTURAUX	20	2	2
PROJETS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION PATRIMONIALES	12	2	1
PROJETS D'ARCHITECTURE D'ÉVÉNEMENTS	3	1	1
PROJETS DÉVELOPPÉS EN APPLIQUANT DES MESURES FAVORISANT : L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	10	(1)	1
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6	1	1
PRIX MARCEL-PARIZEAU (PROJETS D'ARCHITECTURE, TOUS TYPES CONFONDUS, DONT LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX N'EXCÈDE PAS 150 000 \$)	6	1	1
TOTAL DE 119 PROJETS SOUMIS		18	14

NOTE : UN MÊME PROJET POUVAIT ÊTRE INSCRIT DANS PLUS D'UNE CATÉGORIE.

PROJETS SOUMIS



PROJETS PRIMÉS



PAR RÉGION

RÉGIONS	SOUMIS	%	PRIMÉS 2005	%
MONTRÉAL	52	44 %	6	43 %
QUÉBEC	21	18 %	3	21 %
MONTÉRÉGIE	9	8 %	1	7 %
ESTRIE	8	7 %	0	0 %
LAURENTIDES	6	5 %	0	0 %
CHAUDIÈRE-APPALACHES	3	2 %	0	0 %
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	3	2 %	1	7 %
LAVAL	3	2 %	0	0 %
LANAUDIÈRE	3	2 %	0	0 %
MAURICIE-BOIS-FRANC	3	2 %	1	7 %
SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN	3	2 %	1	7 %
CÔTE-NORD ET NORD-DU-QUÉBEC	2	2 %	0	0 %
OUTAOUAIS	2	2 %	0	0 %
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	1	1 %	1	7 %
TOTAL	119	100 %	14	100 %

Enfin, 14 réalisations ont été primées. Leurs auteurs – architectes et clients – ont reçu leur trophée dans le cadre de cérémonies officielles tenues sur les lieux même. Cette nouvelle formule a permis à tous ceux qui le souhaitent de partager la fierté des lauréats en compagnie de l'ensemble des collaborateurs ayant contribué à la réalisation et au succès des projets.

LES FESTIVITÉS D'AUTOMNE 2005

AFIN DE TÉMOIGNER DES SUCCÈS OBTENUS AU COURS DE CES DEUX ANNÉES FORT REMPLIES, *ESQUISSES* PRÉSENTE DANS SES PAGES QUELQUES MOMENTS DE BONHEUR CROQUÉS SUR LE VIF LORS DES FESTIVITÉS QUI ONT ESSIMÉ DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS DU QUÉBEC.

L'ANCIENNE-ALUMINERIE-DE-SHAWINIGAN (CHOIX DU PUBLIC)

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : CLAUDE NATALI, DIRECTEUR DES VENTES, BEAULIEU CANADA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHÂTEAUGUAY

LE MARDI 11 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : ROBERT LACOSTE, ASSOCIÉ, GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS

(PHOTO MARC GIBERT)

DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

LE JEUDI 13 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : FABIAN ROBERGE, DIRECTEUR DE TERRITOIRE, QUÉBEC-MARITIMES
PRODUITS DE PLANCHER COMMERCIAUX ARMSTRONG

QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

(PRIX D'EXCELLENCE ET CHOIX DES ENFANTS)

LE MARDI 18 OCTOBRE 2005

PARTENAIRES ASSOCIÉS À LA CÉRÉMONIE : MARC COMTOIS, SOPREMA, ET SYLVAIN GÉNÉREUX, AVOCAT, JOLI-CŒUR, LACASSE, GEOFFRION, JETTÉ ST-PIERRE AVOCATS

(PHOTO MARC GIBERT)

PERIMETER INSTITUTE

(CÉRÉMONIE TENUE AU CENTRE DE DESIGN DE L'UQAM)

LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : SERGE GODBOUT, VICE-PRÉSIDENT, TD MELOCHE MONNEX

(PHOTO MARC GIBERT)

ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR

LE JEUDI 20 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : ÉDITH LALANNE, CHEF DE MARQUE, SICO

(PHOTO MARC GIBERT)

GÉOMÉTRIE BLEUE

(CÉRÉMONIE TENUE À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DES PROPRIÉTAIRES À MONTRÉAL)

LE MARDI 25 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : ROBERT LACOSTE, ASSOCIÉ, GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS

(PHOTO MARC GIBERT)

CENTRE D'HÉBERGEMENT DES ARTISTES DU CIRQUE DU SOLEIL

LE JEUDI 27 OCTOBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : RICHARD JOLY, SICO

(PHOTO MARC GIBERT)

CENTRE DE SOINS AMBULATOIRES DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

(MENTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE)

LE MARDI 1^{ER} NOVEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : NORBERT RODRIGUE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

(PHOTO MARC GIBERT)

LES JARDINS D'HIVER

(CÉRÉMONIE TENUE AU CENTRE D'EXPOSITION DE BAIE-SAINT-PAUL)

LE MARDI 8 NOVEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : ROBERT LACOSTE, ASSOCIÉ, GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS

CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'ALUMINIUM

LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2005

(PHOTO JEANNOT LÉVESQUE)

BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

LE JEUDI 17 NOVEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : ARY ALAVANTHIAN, PRÉSIDENT, ÉCLAIRAGES NOVUS

(PHOTO MARC GIBERT)

RÉSIDENCE CANTIN – COLLIN

LE MARDI 22 NOVEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : JULIE MALOUIN, REPRÉSENTANTE, BEAULIEU CANADA-QUÉBEC

(PHOTOS MARC GIBERT)

NOUVEAU PAVILLON DES ARTS ET SCIENCES, COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE

(MENTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE)

LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2005

PARTENAIRE ASSOCIÉ À LA CÉRÉMONIE : JACQUES GUERTIN, DIRECTEUR, STRUCTURE ET OUVRAGE D'ART, GROUPE SM

(PHOTO MARC GIBERT)





Prix d'excellence en architecture

L'ARCHITECTURE DANS LES MÉDIAS

L'analyse de la couverture médiatique obtenue dans le cadre des Prix d'excellence 2004-2005 a révélé des retombées de près de deux millions de dollars en valeur médiatique. Selon le rapport soumis par Reeves & Associés, la firme de communications qui a réalisé la campagne de relations de presse de l'événement, cela représente 180 fois le montant total investi par l'OAQ en relations de presse. Il s'agit d'un résultat nettement supérieur à la norme qui se situe entre trois et six fois l'investissement. Cette stratégie a permis de rejoindre près de 10 millions de personnes.

Comme plusieurs architectes l'ont constaté, de nombreux reportages ont été publiés dans différents magazines. Les articles les plus importants ont paru dans *Plaisirs de vivre*, *Intérieurs*, *ARQ*, *Décoration chez soi*, *Décormag*, *Formes* et *Grafika*.

Les journaux et hebdomadaires du Québec ont également consacré un espace éditorial considérable aux Prix d'excellence. On compte plusieurs articles publiés dans *La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *Le Journal de Montréal* et *Voir*.

Quant à la couverture radiophonique, il a été question des Prix d'excellence dans pas moins de 17 émissions sur les ondes de Radio-Canada. La société d'État a également diffusé six reportages télévisés qui ont attiré près de un demi-million de téléspectateurs.

Une analyse exhaustive de la couverture dans la presse écrite révèle que 46 publications ont fait paraître un reportage sur les Prix d'excellence, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à l'édition précédente. De plus, le taux très élevé de publication de photographies en 2005 (plus de 60 % des publications) a contribué à accroître de manière encore plus significative la notoriété de l'événement et de ses lauréats.

La stratégie de relations de presse de cette 23^e édition des Prix d'excellence s'est donc avérée très rentable et profitable pour l'Ordre des architectes du Québec et ses membres.

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS, MERCI!

La réalisation de cette ambitieuse édition reposait d'abord et avant tout sur l'apport de nombreux partenaires et collaborateurs, que nous remercions chaleureusement, notamment pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

La prochaine édition des Prix d'excellence promet d'être tout aussi inspirante que celle qui vient de se terminer. À son tour, elle rendra témoignage de l'évolution constante de l'architecture au Québec et de la volonté de dépassement de ceux qui la pratiquent.

Sylvie Champeau, consultante
Coordination des Prix d'excellence en architecture

NOVUS

PARTENAIRE MAJEUR ASSOCIÉ À LA
RÉALISATION DU PROGRAMME DES
PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

AVANT D'ENTAMER LA PLANIFICATION DE L'ÉDITION 2006-2007 DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE, L'ORDRE AIMERAIT SAVOIR CE QUE LES ARCHITECTES ONT PENSÉ DE L'ÉDITION 2004-2005. QUEL A ÉTÉ L'APPORT DU PROGRAMME DANS VOS MILIEUX RESPECTIFS? VOS COMMENTAIRES PEUVENT ÊTRE TRANSMIS PAR ÉCRIT AU BUREAU DE L'ORDRE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE PEA@OAQ.COM.

Après le déluge

La Nouvelle-Orléans ressemble à une zone de guerre. Tout est à l'abandon. Tout reste à reconstruire. Plus de 6 300 entreprises du monde entier en profitent pour offrir leurs produits et services. Et nous? Les pouvoirs publics américains ne peuvent répondre à tous les besoins résultant de la catastrophe naturelle survenue en août dernier à La Nouvelle-Orléans. Toute la structure de la société est anéantie. Les transports en commun, les taxis, les restaurants et les hôtels restent, pour la plupart, encore inaccessibles. Des quartiers entiers n'ont toujours pas d'électricité ou d'eau. La ville n'est pas en mesure d'offrir de services, faute de personnel. La majorité des écoles sont fermées, ce qui ralentit le processus de retour des familles dans leur communauté. Et lorsque ce retour sera possible, les gens devront se loger et trouver un emploi.

En attendant, les familles s'en tirent tant bien que mal avec une allocation gouvernementale d'un peu plus de 2 000 \$ qui leur permet de se loger dans des chambres d'hôtel.

Tout le monde attend donc l'appel des autorités pour entamer la reconstruction. La tâche sera lourde puisque l'armée doit déterminer à quelle hauteur les maisons doivent être surélevées avant que la municipalité puisse émettre des permis de construction...

Pendant ce temps, le site Internet de l'ambassade canadienne à Washington reprend les déclarations de soutien de nos gouvernements, parle du barbecue-bénéfice pour venir en aide aux victimes de Katrina et du rôle des Forces canadiennes. Heureusement, certains ont réagi plus rapidement.

Le gouverneur de la Louisiane et ses partenaires économiques ont déjà créé un consortium public-privé avec des entreprises européennes qui participeront ainsi aux efforts de reconstruction. En raison des circonstances, des budgets spéciaux ont été confiés temporairement aux différents départements d'État responsables des achats du gouvernement américain. Ainsi, des transactions pouvant atteindre 250 000 \$ sont effectuées sans appel d'offres.

Des 62,3 milliards de dollars américains réservés à l'aide aux sinistrés, 23,3 milliards seront consacrés à des projets d'habitation. La FEMA (Federal Emergency Management Agency) a déjà choisi les quatre entrepreneurs principaux qui offriront des services et produits d'urgence aux familles.

Les firmes d'architectes et autres entreprises canadiennes désireuses de saisir des occasions de sous-traitance devront être accréditées à titre de fournisseurs auprès du gouvernement américain. Il est impératif que ces sociétés puissent négocier avec les entreprises qui détiennent un contrat avec l'administration fédérale américaine. Des marchés seront attribués par la FEMA à diverses entreprises, peu importe leur taille. Les entreprises choisies pourront offrir leurs produits et services en cas de sinistre futur et contribuer à la reprise des activités.

Une entreprise canadienne désirant s'inscrire à titre de fournisseur peut le faire par l'entremise de la Corporation Commerciale Canadienne (CCC), une organisation gouvernementale fédérale (www.ccc.ca), ou du Groupe Irexix, un cabinet privé d'experts-conseils (www.groupeirexis.com).

La CCC demande des frais d'ouverture de dossier de 500 \$ et facture ensuite à un taux horaire qui varie entre 115 et 218 \$. Cette société d'État demande 18 500 \$ pour inscrire une entreprise auprès de la General Services Administration (GSA, voir www.gsa.gov) en vertu d'un contrat de suivi annuel de 2 500 \$ pour cinq années consécutives. Le Groupe Irexix offre une solution moins onéreuse.

Le Canada ayant adhéré à l'ALENA, toute entreprise d'ici ayant rempli ces formalités peut faire partie du programme de la GSA, équivalent états-unien de l'offre à commandes permanente du gouvernement canadien.

Christiane Blais
Conseillère et formatrice
Commerce international

André Roberge
Partenaire commercial
US Department of Defense
ACCIE SA INC.

LA REQUALIFICATION DE L'INSTITUT DE
TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(ITHQ)





CE PICTOGRAMME INTERNATIONAL
SIGNALE AUX MALENTENDANTS
L'EMPLACEMENT DES TÉLÉPHONES AVEC
CONTRÔLE DE VOLUME, DES SYSTÈMES
D'AIDE À L'AUDITION ET DES APPAREILS
DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR
MALENTENDANTS (ATME).

Des mesures simples pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des personnes ayant une perte auditive. Au Québec, 750 000 personnes ont des troubles de l'audition. Qu'elles soient sourdes de naissance ou devenues sourdes ou malentendantes (porteuses de prothèse auditive), ces personnes ne peuvent apprécier pleinement concerts, films et spectacles, car peu de salles sont munies des systèmes adéquats.

La philosophie qui sous-tend le concept d'accessibilité universelle est d'aménager un monde dans lequel l'ensemble de la population, y compris les personnes ayant des incapacités, peut vivre en toute liberté et en toute sécurité. Répondre aux besoins des personnes ayant une déficience auditive fait donc partie intégrante de l'accessibilité universelle.

Il est courant d'associer les mesures d'accessibilité aux besoins des personnes en fauteuil roulant. On constate en effet qu'on consacre certains efforts à faciliter l'accès aux personnes ayant une déficience physique, mais que fait-on pour les personnes ayant d'autres types de déficience ou d'incapacité?

Le *Code national de construction du Québec*, dont la section 3.8 porte sur les exigences de la conception sans obstacle, traite davantage de l'accessibilité liée à la déficience motrice. La déficience auditive, quant à elle, ne fait l'objet que de deux articles* portant sur les équipements d'aide à l'audition dans les établissements de réunion.

C'est bien peu et, malgré tout, trop souvent, ces deux articles ne sont pas respectés. Sur l'île de Montréal, par exemple, seulement 33 % des propriétaires de salles se conforment aux exigences et tiennent compte des besoins des personnes ayant des pertes auditives. L'inaccessibilité des lieux publics contribue à l'isolement social de ces personnes, qui doivent renoncer aux soirées de concert ou de cinéma. Leur situation pourrait être grandement améliorée par l'installation de systèmes d'amplification adaptés à leurs besoins.

Il existe trois types de systèmes d'amplification qui peuvent être utilisés en fonction des besoins spécifiques et de l'environnement desservi : construction neuve, salle existante, zone partielle d'une salle, budget disponible, etc.

Le système d'amplification par **modulation de fréquence (FM)** est composé d'un émetteur de signal et de récepteurs spéciaux. Il n'y a pas de fil entre l'émetteur et le récepteur. La transmission du son se fait par ondes radiophoniques. La diffusion est réglementée par le gouvernement fédéral (CRTC), ce qui fait en sorte qu'aucune autre onde ne peut être émise sur ces fréquences.

Le système d'amplification par **transmission infrarouge** est aussi composé d'un émetteur et de récepteurs spécifiques. La personne malentendante porte sur elle un récepteur qui lui est habituellement fourni sur les lieux. Ce système comporte des radiateurs et la transmission se fait par ondes infrarouges. Toutefois, la transmission est limitée à certaines zones d'une salle et le coût du système est relativement élevé.

Le système d'amplification par **champ magnétique** se compose quant à lui d'une boucle d'induction placée autour de la salle ou d'une section choisie de la salle. Cette boucle émet un champ magnétique qui est capté par une prothèse auditive comportant un capteur magnétique (position T). Ce système est donc considéré comme plus restrictif que les deux autres. On l'utilise surtout dans les salles de petite ou de moyenne dimension.

Le système par modulation de fréquence demeure le meilleur choix pour une construction neuve. L'investissement est peu élevé, l'installation est permanente et ce système offre plus de flexibilité que les deux autres. En plus, il ne nécessite que peu ou pas d'entretien. C'est la personne malentendante qui apporte l'équipement récepteur qui lui convient le mieux, et elle peut s'asseoir n'importe où dans la salle, ce qui n'est pas le cas avec les deux autres systèmes.

Outre les systèmes d'aide à l'audition, les malentendants ont d'autres besoins qui ne sont pas pris en compte dans la réglementation. Pour répondre à ces besoins, il serait judicieux d'utiliser d'autres dispositifs dans les lieux publics :

- Des avertisseurs visuels (stroboscopiques) pour les alarmes incendie, les détecteurs de fumée, ou d'autres avertisseurs;
- Des affichages électroniques là où des messages doivent être diffusés au public;
- Des interphones munis de caméra, facilitant l'identification et la communication;
- Des télécriteurs pour les appareils téléphoniques;
- Une signalisation avec pictogrammes indiquant les endroits équipés d'appareils d'aide à l'audition.

Sachant qu'une personne sur dix au Québec est atteinte de troubles de l'audition, ne devrait-on pas prendre les moyens d'assurer la sécurité de ces personnes, leur permettre de communiquer et de participer activement à l'ensemble des activités quotidiennes normales, au même titre que toute autre personne?

Smaranda Parau, consultante
Société Logique

LE NOUVEAU HALL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE

* Section 3.8.3.7. Appareils d'aide à l'audition
Sous réserve du paragraphe 2), à l'intérieur
d'un établissement de réunion, les salles de
classe, les auditoriums, les salles de réunion et
les salles de spectacle qui ont plus de 100 m²
de surface doivent être équipées d'appareils
d'aide à l'audition desservant tout l'espace
occupé par des sièges.

Si les appareils d'aide à l'audition exigés au
paragraphe 1) ont un système à boucle à
induction, celui-ci peut ne desservir que la
moitié de l'espace occupé par les sièges.

Section A-3.8.3.1. 4) Signalisation des appareils
d'aide à l'audition et à la communication.



Les architectes d'un syndicat

Le 18 août 2005, après deux ans de procédures, la Commission des relations du travail du Québec a rendu un jugement¹ important pour la profession. Il précise les tenants et aboutissants de la pratique exclusive des architectes. L'expertise des architectes du monde municipal est enfin reconnue.

La Ville de Montréal compte une trentaine d'architectes regroupés au sein du Syndicat des architectes de la Ville de Montréal (SAVM). Ceux-ci assument des tâches variées, mais peu d'entre eux exercent les actes réservés qui consistent à signer et sceller des plans et devis.

En effet, les architectes de la Ville de Montréal ont pour tâches quotidiennes l'analyse des plans et devis soumis aux fins de permis de construction, rénovation ou démolition, ainsi que l'expertise reliée aux domaines de la réglementation de construction et d'urbanisme, de la révision architecturale ou du patrimoine.

La Commission des relations de travail a jugé que ces tâches sont en relation étroite avec la pratique exclusive et que ce fait justifie le maintien de l'exigence de l'appartenance à l'Ordre des architectes lors de l'affichage de postes reliés à la pratique de l'architecture et, par le fait même, de postes d'architecte dans la fonction publique municipale.

Cette décision intéressera les architectes qui travaillent dans le monde municipal et tous ceux qui œuvrent dans des champs connexes à la pratique traditionnelle. Elle va dans le sens de la reconnaissance contemporaine du rôle de l'architecte et de sa contribution à tous les aspects de la gestion urbaine et de l'aménagement du territoire.

Ce jugement constitue un gain pour la communauté architecturale parce qu'il assure aux architectes de la Ville de Montréal la prise en compte des impératifs de la pratique professionnelle de l'architecture. De plus, il oblige la Ville à continuer d'embaucher des architectes qui, par leur expertise, contribuent quotidiennement à la définition de la qualité du cadre bâti et confirme qu'il est faux de prétendre que seuls ceux qui signent et scellent des plans et devis ont l'obligation d'être membres de l'Ordre.

Cette protection du titre d'architecte à la Ville de Montréal engendre également des possibilités de carrière pour les jeunes diplômés des écoles d'architecture qui entrent sur le marché du travail.

Notons que le Syndicat des architectes de la Ville de Montréal a été créé en 1968 et a toujours représenté de 30 à 50 personnes au fil des ans.

Le Bureau de direction du Syndicat des architectes de la Ville de Montréal

1 <http://www.crt.gouv.qc.ca/decisions/2005/2005QCCRT0461.pdf>



Lauréat 2005

Trophées

Contech

Catégorie produit innovateur,
développement durable

0 COV

La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource^{MD} réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur incommodante. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100 % acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL.



L'an un du plan de valorisation

En cette première année d'activité, nous avons déployé une série d'actions destinées à favoriser un changement d'attitude des architectes et à accroître la visibilité de la profession.

Le premier élément du plan d'action sur la valorisation de la profession adopté par le Bureau de l'Ordre le 8 avril dernier visait à modifier les perceptions qu'ont les architectes de leur activité. Les relations entre les architectes et leurs clients étaient l'un des enjeux majeurs de cette étape. Le groupe de travail a eu le mandat d'ouvrir un dialogue. Il fallait d'abord regrouper tous ceux et celles qui ont à cœur les intérêts de la profession.

Par le biais de rencontres et de discussions, nous avons réussi à rejoindre plusieurs groupes qui, tous, se sont engagés avec enthousiasme à collaborer au plan de valorisation. Ainsi, le Bureau et la permanence de l'OAQ, l'Association des architectes en pratique privée (AAPPQ), l'Association des stagiaires, les écoles d'architecture de Québec et de Montréal ainsi que le Fonds des architectes se sont impliqués.

CRÉATION DE TABLES RÉGIONALES D'ARCHITECTES

Le regroupement des forces s'est concrétisé par la création des tables régionales. Chacune de ces tables est composée d'architectes qui exercent dans différents secteurs d'activité, de stagiaires, d'enseignants et de représentants des écoles d'architecture. Les tables se veulent un lieu d'échange permettant aux architectes de partager des idées, de résoudre des problèmes et, éventuellement, de s'impliquer dans le plan de valorisation de la profession dans leur région. Elles permettront aussi d'assurer le rayonnement de la profession partout au Québec, tant auprès des donneurs d'ouvrage que de la population en général. Il s'agit d'un outil de communication percutant et crédible. Déjà, cinq tables régionales ont été créées : Montréal, Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Gatineau. D'autres tables seront mises sur pied en 2006.

LA FORMATION CONTINUE

Pour aider les architectes à modifier les perceptions qu'ils ont de leur profession, la formation demeure un outil indispensable. Un premier cours sur la relation client abordant le thème de l'écoute a été offert au printemps dernier. D'autres cours seront ajoutés au programme afin de permettre aux architectes de maîtriser des sujets qui leur sont moins familiers.

RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES

L'exercice de la profession est en ébullition et les changements que cela implique ont des répercussions sur le travail de l'architecte. Le rôle traditionnel de l'architecte n'est pas une garantie pour l'avenir. La plupart des professions libérales ont dû s'ajuster à une clientèle de plus en plus éduquée et de plus en plus critique par rapport aux services offerts. En d'autres termes, il ne suffit plus de savoir produire des plans et gérer le projet, les attentes ont évolué.

Afin de réviser la palette des services que les architectes devraient désormais être en mesure d'offrir, nous avons créé un groupe de travail composé d'architectes en pratique privée, de gestionnaires et de donneurs d'ouvrage. Les membres de ce groupe ont pour tâche d'évaluer ces changements et de déterminer comment les architectes doivent se positionner pour prendre la place qui leur revient et assurer la pérennité de leur profession. Ils se pencheront aussi sur l'ensemble des services pouvant être offerts par les architectes.

CRÉATION D'UN BULLETIN ÉLECTRONIQUE

L'un des grands défis du plan de valorisation est d'informer régulièrement les architectes. C'est la raison pour laquelle un nouveau bulletin électronique de l'OAQ sera lancé. Intitulé **Élévation**, ce bulletin contiendra des nouvelles d'intérêt général pour la profession. On y trouvera de l'information sur la valorisation de la profession, l'assemblée générale, les prix d'excellence et une foule d'autres renseignements. Bref, le bulletin véhiculera de l'information destinée aux architectes au moment où elle sera d'actualité. Outre les nouvelles, le bulletin offrira des chroniques régulières. Ainsi, tous les membres de l'OAQ seront au fait de ce qui leur est offert en matière de formation continue. Ils seront aussi informés sur les activités à venir dans le monde de l'architecture. On trouvera également dans ce bulletin des offres d'emploi. Chaque numéro soumettra aux lecteurs une question-sondage afin de recueillir l'opinion des professionnels sur différents sujets. Quant à **Esquisses**, il demeurera le bulletin d'information de l'Ordre avec ses articles plus fouillés.

BROCHURE SUR LES SERVICES

En fonction des résultats du groupe de travail sur la révision de l'offre de services, nous réaliserons une brochure portant sur les services qui permettra de préciser le rôle de l'architecte et sa démarche de travail et de promouvoir l'ensemble des services que les 2 780 professionnels de l'Ordre sont en mesure d'offrir. Le contenu de la brochure sera intégré à la section Services de l'architecte sur le site Web de l'OAQ.

TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS ET DONNEURS D'OUVRAGE

Au cours de 2006, l'OAQ et ses partenaires entendent réaliser une ambitieuse tournée des municipalités et des donneurs d'ouvrage. L'objectif est d'instaurer un mécanisme d'échange permettant aux architectes de présenter à des donneurs d'ouvrage le rôle et les services qu'ils peuvent offrir. Tous les détails de la tournée restent à confirmer.

PARTICIPATION AU SALON MAISON TENDANCES 2005

L'Ordre des architectes a participé à ce salon grand public de quatre jours qui se déroulait à la Place Bonaventure en septembre dernier. Cette présence a permis à l'Ordre de faire un pas dans le sens de la valorisation de l'architecture puisqu'elle visait à éduquer le public au rôle de l'architecte. Le stand de l'Ordre a attiré beaucoup de monde.

Voilà donc l'état des projets dans le dossier de la valorisation. Nous continuerons de vous informer au fur et à mesure des réalisations. Si vous avez des questions ou des commentaires, nous vous invitons à communiquer avec le groupe de travail sur la valorisation de l'architecture à l'adresse suivante : placerte@oaq.com

Le groupe de travail sur la valorisation de la profession
Maggy Apollon, Normand Pratte et Carole Scheffer,
avec la collaboration de Pierre Cardinal et Pierre Lacerte

LA CONVERSION DE L'ÉDIFICE REDPATH EN CONDOMINIUMS DE LUXE (PHASE I)



Le soleil **vert**

ENVIRONNEMENT

Benny Farm, ce projet communautaire et écologique de 187 logements, propose une intégration sans précédent de bâtiments, d'infrastructures et d'habitation sociale. L'ensemble urbain a fait l'objet de la conférence des Mardis verts du 18 octobre dernier.

Benny Farm, ensemble d'habitation du quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, s'impose comme le nouveau phare de la construction durable. Ce modèle de d'architecture verte soutenu par la collectivité s'est développé grâce aux différents partenaires impliqués dans la revitalisation de Benny Farm depuis plus de dix ans.

La réalisation du projet est échelonnée sur différentes phases. Trois organismes à but non lucratif bénéficieront de la première phase : les coopératives Chez soi, Projet Zoo et HCNDG. Le projet préserve l'héritage socioculturel du site et la fierté des locataires originaux quant à leur appropriation des bâtiments et des espaces communs.

Le projet respecte un protocole de construction qui réduit les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau potable ainsi que la production de déchets grâce, notamment, à la réfection, à la réutilisation et au recyclage. Les systèmes d'énergie et d'eau se fondent harmonieusement dans le tissu urbain existant. Ces systèmes, ajoutés aux bâtiments rénovés, sont achevés de manière cohérente et soignée.

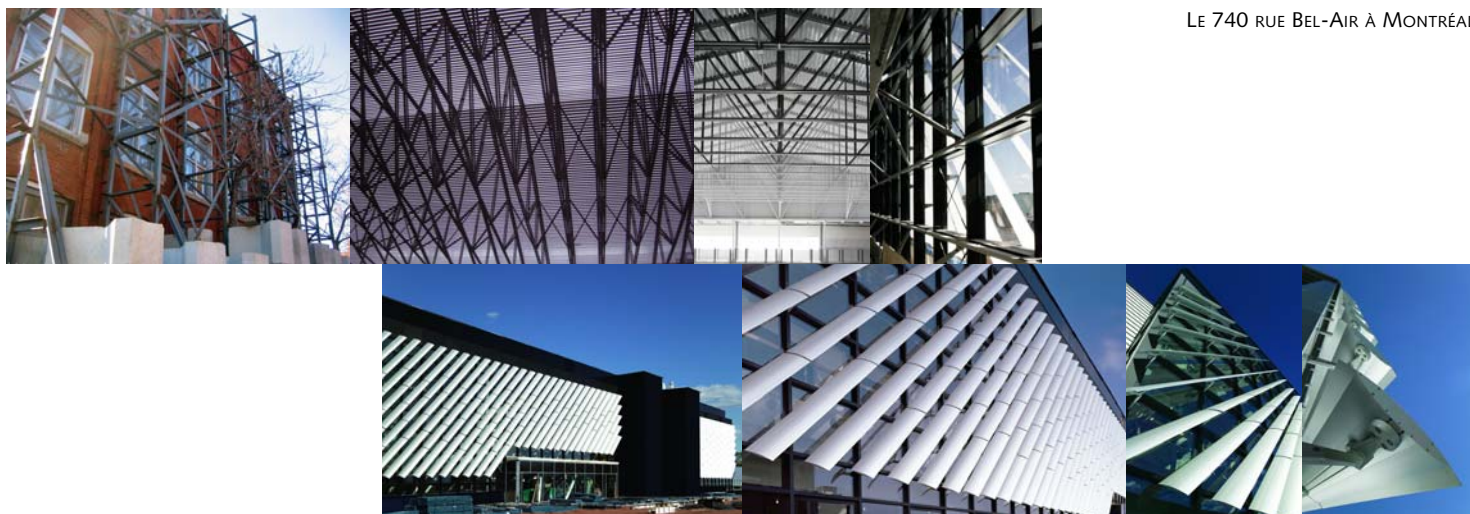
Bien qu'il ait été développé comme un projet d'habitations à prix abordable, Benny Farm a aussi été imaginé comme un modèle pouvant être reproduit. Les sources d'énergie y sont pour la plupart renouvelables, de sorte que les partenaires sont protégés contre les augmentations des coûts d'énergie. La consommation d'eau y est réduite de plus de moitié de sorte que les partenaires sont, là encore, à l'abri des augmentations de la taxe d'eau et de la hausse des taux de consommation. Les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux engendrés par la baisse de la consommation d'énergie et d'eau sont répartis : ils reviennent en partie aux résidents naturels, contribuent à diminuer les coûts d'entretien et de gestion des systèmes, et permettent des réinvestissements à long terme dans des technologies nouvelles.

En plus de mettre les résidents à l'abri des hausses des coûts d'énergie, le projet vise la rentabilité à long terme grâce à une importante réduction des coûts d'exploitation des 183 unités. Il en résultera un accroissement du pouvoir d'achat de cette population à faible ou à moyen revenu, qui pourra ainsi améliorer sa qualité de vie. Notons que le projet favorise également l'embauche d'une main-d'œuvre locale.

Le choix d'une source d'énergie renouvelable *in situ* réduit radicalement l'impact sur l'environnement relié au transport de l'énergie et à la consommation de combustible. Les systèmes géothermiques en circuit fermé présentent le coût le plus bas par cycle de vie et leur impact environnemental est aussi moindre. Les unités d'habitation seront chauffées grâce à des systèmes radiants à l'eau. L'infrastructure permet le traitement des eaux grises provenant des douches, des lavabos de salles de bain et des lessiveuses. De plus, grâce à la réduction des surfaces imperméables du terrain paysagé, les eaux de pluie seront lentement réabsorbées vers la nappe phréatique. Une importante réduction des gaz à effet de serre est réalisée grâce à la préservation des énergies intrinsèques des bâtiments existants, qui sont rénovés en utilisant des pratiques de construction durable.

L'un des premiers objectifs de ce projet d'infrastructure verte consiste à lui assurer une viabilité financière à long terme. Énergie Verte Benny Farm, compagnie de services à but non lucratif, assurera éventuellement sa propre gestion tout comme celle des propriétés, et veillera au réinvestissement à long terme dans des infrastructures partagées pour ce qui est de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Daniel Pearl,
Pearl Poddubiuk et associés, architectes



LE 740 RUE BEL-AIR À MONTRÉAL

Un premier bâtiment vert pour l'UQAM

Le pavillon des sciences biologiques de l'UQAM a déployé tous les efforts pour intégrer un grand nombre de critères définis dans la grille LEED. La conférence des Mardis verts du 15 novembre dernier a traité des prouesses écologiques de ce nouvel édifice.

Ce sont les firmes Tétreault Parent Languedoc et associé/ Saia et Barbarese Architectes qui ont été choisies par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour concevoir les trois nouveaux bâtiments s'intégrant au campus des sciences de l'université. Le pavillon des sciences biologiques fait partie de ces trois projets. La relocalisation du département des sciences biologiques sur le site du Complexe des sciences était attendue depuis longtemps. Après avoir eu pignon sur rue dans un immeuble de la rue Saint-Alexandre qui ne répondait plus à ses besoins, le département a été relogé dans le pavillon construit dans la partie sud-est du complexe.

Développé sous le thème de la transparence, le pavillon est de forme spiralée. Sa partie la plus élevée comporte 11 étages (incluant les deux sous-sols) et donne sur l'avenue du Président-Kennedy. Son apparence évoque une chaîne d'ADN. Le traitement de la façade reflète ainsi la fonction du bâtiment qui accueille les sciences de la vie. L'implantation du bâtiment permet également une ouverture sur le campus en longeant la rue piétonne Kimberley. Le projet de construction du pavillon des sciences biologiques a été enregistré auprès de l'U.S. Green Building Council afin d'obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Le pavillon devient ainsi le premier bâtiment vert de l'UQAM.

Depuis le début du projet, l'UQAM poursuit l'objectif d'intégrer le plus grand nombre possible de critères définis dans la grille LEED, tout en tenant compte de ses contraintes budgétaires, de ses échéanciers et de la pertinence de chacun des critères par rapport au projet. Voici les principales approches vertes retenues par l'équipe pour l'accréditation LEED :

Les eaux de pluie sont récupérées. Elles reçoivent un traitement primaire et servent à alimenter les toilettes du pavillon et le système d'irrigation des jardins de la cour intérieure. Des urinoirs sans eau et des toilettes à faible chasse d'eau sont également aménagés. Ce volet du projet permettra une économie substantielle de 50 à 60 % de l'eau potable, tout en diminuant d'au moins 50 % la quantité d'eau à traiter en aval à l'usine de filtration.

Le pavillon est directement accessible par la station de métro Place-des-Arts, ce qui favorisera l'utilisation du transport en commun.

Des supports à vélo sont installés dans l'environnement immédiat du pavillon, en plus de ceux déjà en place au Complexe des sciences. Plusieurs d'entre eux se trouvent au niveau du stationnement souterrain et sont protégés des intempéries. De plus, des douches sont aménagées à l'intention des usagers qui utiliseront le vélo comme mode de transport.

Des espaces de stationnement préférentiels sont réservés pour les véhicules hybrides et pour les usagers qui participent au programme de covoiturage, ce qui contribuera à la réduction de la pollution reliée à l'utilisation de l'automobile.

Le design du bâtiment optimise la qualité de l'air intérieur, la performance énergétique de l'enveloppe ainsi que les systèmes de traitement de l'air. Il est à noter que les systèmes de climatisation de l'air n'utiliseront pas de chlorofluorocarbones (CFC) dommageables notamment pour la couche d'ozone.

L'entrepreneur chargé de la cueillette des déchets pendant la construction s'est assuré que le béton, le métal, le bois et le papier ont été recyclés. La quantité de matériaux récupérés représente au moins 70 % du total des déchets de construction.

Pour les constructions, finitions et revêtements intérieurs (tapis, plafonds acoustiques, cloisons, etc.), on a favorisé les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.

Conformément aux normes LEED, les peintures, les tapis et les colles utilisés dans le pavillon contiennent un faible niveau de composés organiques volatils (COV), ce qui contribue à une meilleure qualité de l'air intérieur (QAI) pour les occupants.

À tous les étages, les laboratoires sont aménagés en modules et sont situés de chaque côté d'une trémie (espace technique vertical), ce qui facilitera les reconfigurations d'espace sans nuire aux activités des laboratoires avoisinants et sans qu'il soit nécessaire de démolir des cloisons. Durant le cycle de vie du projet, cette approche minimisera la quantité totale de déchets produits lors des réaménagements de laboratoires et résultera en une réduction significative de la quantité de matériaux nouveaux utilisés.

Les jardins de la cour intérieure du pavillon comprennent des plantes indigènes ne nécessitant pas beaucoup d'eau.

Audrey Monty, LEED AP
Stagiaire chargée de projet en architecture

LE POSTE FRONTALIER DE
CLARENCEVILLE

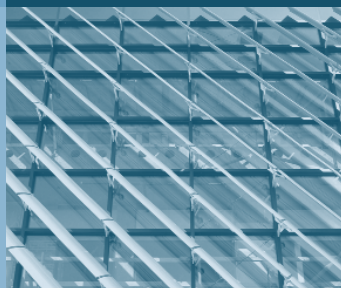


21 février

February 21

DESIGN INTÉGRÉ, L'EXEMPLE DU 740 BEL-AIR

INTEGRATED DESIGN, THE EXAMPLE OF 740 BEL-AIR



CONFÉRENCIERS
MARC SABOURIN (TPSGC)
CLAUDE BOURBEAU (PROVENCHER ROY+ ASSOCIÉS)
ALAIN BERGERON (ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME)
JACQUES DE GRÂCE (PAGEAU MOREL ET ASSOCIÉS)
STÉPHANE BLAIS (SAIA DESLAURIERS KADANOFF LECONTE BRISEBOIS BLAIS)

COMMANDITAIRE PRODUIT
ICCA-QUÉBEC
 CHARPENTES D'ACIER, RECYCLÉES (JUSQU'À 95 %), RÉUTILISABLES

SPEAKERS
MARC SABOURIN (TPSGC)
CLAUDE BOURBEAU (PROVENCHER ROY+ ASSOCIÉS)
ALAIN BERGERON (ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME)
JACQUES DE GRÂCE (PAGEAU MOREL ET ASSOCIÉS)
STÉPHANE BLAIS (SAIA DESLAURIERS KADANOFF LECONTE BRISEBOIS BLAIS)

SPONSOR PRODUCT
ICCA-QUÉBEC
 STEEL FRAMING, RECYCLED (UP TO 95%), REUSABLE

21 mars

March

21

NOUVEAU POSTE FRONTALIER DE ARMSTRONG

NEW CUSTOMS FACILITIES FOR THE ARMSTRONG BORDER CROSSING



CONFÉRENCIERS
JEAN-YVES MONTMINY, ARCHITECTE CHARGÉ DE PROJETS
STÉPHAN LANGEVIN, ARCHITECTE CONCEPTEUR PRINCIPAL
 CONSORTIUM GO
 BERNARD ET CLOUTIER, ST-GELAIS MONTMINY ARCHITECTES

COMMANDITAIRE PRODUIT
AIRTECHNI / GÉOTHERMIE NUNAVIK
 SYSTÈME DE GÉOTHERMIE

SPEAKERS
JEAN-YVES MONTMINY, ARCHITECT, PROJECT MANAGER
STÉPHAN LANGEVIN, ARCHITECT, PRINCIPAL DESIGNER
 CONSORTIUM GO
 BERNARD ET CLOUTIER, ST-GELAIS MONTMINY ARCHITECTES

SPONSOR PRODUCT
AIRTECHNI / GÉOTHERMIE NUNAVIK
 GEOTHERMAL SYSTEM

18 avril

April

18

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT FRÉDÉRIC BACK

FRÉDÉRIC BACK CULTURAL AND ENVIRONMENTAL CENTRE



CONFÉRENCIERS
ALEXANDRE TURGEON, CENTRE DE L'ENVIRONNEMENT
MARIE-ÈVE SIROIS, CENTRE DE L'ENVIRONNEMENT
MARTIN BRIÈRE, ARCHITECTE (BRIÈRE GILBERT ET ASSOCIÉS)

COMMANDITAIRE PRODUIT
KONE QUÉBEC INC.
 ACENSEUR MONOSPACE

SPEAKERS
ALEXANDRE TURGEON, CENTRE DE L'ENVIRONNEMENT
MARIE-ÈVE SIROIS, CENTRE DE L'ENVIRONNEMENT
MARTIN BRIÈRE, ARCHITECT (BRIÈRE GILBERT ET ASSOCIÉS)

SPONSOR PRODUCT
KONE QUÉBEC INC.
 MONOSPACE ELEVATOR

23 mai

May

23

RECONSTRUCTION DU PAVILLON PRINCIPAL DE CAMMAC AU LAC MACDONALD

RECONSTRUCTION OF THE MAIN LODGE OF THE CAMMAC LAKE MACDONALD MUSIC CENTRE



CONFÉRENCIERS
DONALD POTVIN, ARCHITECTE (BOSSES DESIGN)
PATRICIA SARRAZIN-SULLIVAN, ARCHITECTE (BOX ARCHITECTURES)

COMMANDITAIRE PRODUIT
LE ROSEAU ÉPURATEUR INC.
 SYSTÈME D'ÉPURATION NATURELLE DES EAUX USÉES

SPEAKERS
DONALD POTVIN, ARCHITECT (BOSSES DESIGN)
PATRICIA SARRAZIN-SULLIVAN, ARCHITECT (BOX ARCHITECTURES)

SPONSOR PRODUCT
LE ROSEAU ÉPURATEUR INC.
 ECOLOGICAL WASTEWATER TREATMENT SYSTEM

Mardi

conférences hiver-printemps
 Lectures Winter-Spring 2006

UNIVERSITÉ MCGILL
 PAVILLON
 MACDONALD-HARRINGTON
 SALLE 212

845 SHERBROOKE OUEST
 MONTRÉAL
 17 H 45

CONFÉRENCES GRATUITES
 OUVERTES À TOUS

Mardi



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC



Travaux publics et
 Services gouvernementaux
 Canada

Public Works and
 Government Services
 Canada

LES CONFÉRENCES DES MARDIS VERTS SONT UNE INITIATIVE DU COMITÉ DES TECHNIQUES ET
 BÂTIMENTS DURABLES DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC EN COLLABORATION
 AVEC TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA.

La formation à distance, enfin une réalité!

Un projet pilote de formation sur les mezzanines et aires communicantes a été réalisé le 24 novembre dernier dans une salle de classe virtuelle, et ce, en temps réel! Ce projet, qui s'adressait aux architectes de toutes les régions du Québec, était une première. Dix-huit personnes ont participé à la session.

Après la téléportation et le don d'ubiquité (!), la classe virtuelle est certainement la façon la plus pratique de se perfectionner à distance. Que vous soyez au bureau, à la maison ou en voyage, rien ne peut plus vous empêcher de suivre une activité de formation de votre choix. Il suffit de se connecter à la plateforme électronique pour entrer dans la salle de classe virtuelle.

Quand vous tapez votre code d'accès et votre mot de passe, le formateur voit apparaître votre nom sur son écran. Il fait un appel à tous et commence sa présentation. En tant que participant, vous pouvez poser des questions au formateur et ce dernier est en mesure de répondre en temps réel. Il vous est même possible d'interpeller vos collègues, de prendre des notes et de les faire imprimer. Lorsque le formateur explique sa matière, il signale, à l'aide d'une table graphique, les points sensibles et vous pouvez visualiser ses explications.

Les participants au projet pilote se sont dits satisfaits à 90 %. Parmi les éléments qui leur ont plu, ils ont mentionné la diminution des pertes de temps, l'élimination des coûts de déplacement, la convivialité de la plateforme virtuelle, l'image vidéo du formateur qui facilite la création d'un lien plus humain, la clarté de l'affichage à l'écran et la qualité sonore. La majorité des participants ont affirmé que c'est la formule de l'avenir pour les professionnels établis en région.

En raison du succès obtenu, l'Ordre ira de l'avant et mettra sur pied des activités de formation à distance à compter du 1^{er} avril 2006. Le contenu des cours offerts sera celui du Programme d'excellence et de perfectionnement (PEP) qui vient de faire peau neuve, l'édition 2006-2007 comptant plusieurs nouveautés. La classe virtuelle compte 19 places. Premiers inscrits, premiers servis!

L'OAQ tient à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à cette expérience.

Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

Le supplément N° 4 est arrivé!

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE PEUT TOUT AUSSI BIEN VOUS AIDER À ADMINISTRER VOTRE BUREAU QUE VOUS FOURNIR DE L'INFORMATION SUR LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE DANS LE CADRE DES ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ. POUR QUE L'INFORMATION DEMEURE À JOUR, IL VOUS FAUT COMMANDER LE SUPPLÉMENT N° 4 QUI VIENT TOUT JUSTE DE PARAÎTRE. POUR VOUS LE PROCURER, IL VOUS SUFFIT DE REMPLIR ET DE NOUS RETOURNER LE BON DE COMMANDE.

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE A ÉTÉ RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL D'AIDE À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE, EN COLLABORATION AVEC LES ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS DU CANADA ET L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA. LE FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES A ÉGALEMENT CONTRIBUÉ FINANCIÈREMENT À LA RÉALISATION DE CE PROJET.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

NOM _____		
BUREAU _____		
ADRESSE _____	VILLE (PROVINCE) _____	CODE POSTAL _____

DOCUMENTS

- ☐ SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
 ☐ FRANÇAIS
 ☐ ANGLAIS
- ☐ SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- ☐ SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- ☐ SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 3,15 \$ (TPS ET TVQ) = 24,15 \$ **
- ☐ MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°s 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 49,13 \$ (TPS ET TVQ) = 376,13 \$ ***

ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

NB PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- ☐ VISA
 ☐ MASTER CARD
 ☐ CHÈQUE
 ☐ MANDAT POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE _____

DATE D'EXPIRATION _____

X

SIGNATURE _____

DATE _____

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

THE WOOD DESIGN AWARDS 2005

Année après année, on se demande ce que les architectes pourront bien inventer pour se surpasser. Et pourtant, chaque nouvelle édition du catalogue des Wood Design Awards nous présente des projets lauréats absolument séduisants. Dans l'édition 2005, les 11 projets primés dans le cadre de ce concours destiné aux architectes états-uniens et canadiens poussent toujours un peu plus loin les possibilités qu'offre le bois en matière de design.

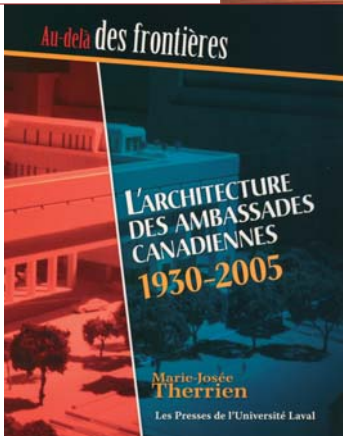
The Wood Design Awards 2005
Janam Publications Inc.
112 pages
www.wooddesignawards.com



CENTRES DE BIEN-ÊTRE

Le mode de vie sédentaire et l'attention de plus en plus grande réservée au corps en Occident offrent aux architectes et aux designers d'aujourd'hui la possibilité de réaliser des espaces d'exercice et de détente aux décors insolites. Les concepteurs s'intéressent aux nombreuses solutions architecturales, fonctionnelles et stylistiques de ces équipements. Cet ouvrage présente une vaste sélection de propositions architecturales réalisées ces dernières années dans le monde entier.

Centres de bien-être
Simone Micheli
Acte Sud / Motta
400 pages



AU-DELÀ DES FRONTIÈRES L'ARCHITECTURE DES AMBASSADES CANADIENNES 1930-2005

Aux quatre coins de la planète, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada a fait construire de prestigieux édifices diplomatiques pour affirmer la place et le rôle du pays dans l'échiquier politique mondial. Ces immeubles témoignent des multiples changements qui ont affecté les relations internationales. L'ouvrage traite de cette présence architecturale canadienne dans le monde en tenant compte de l'évolution des mouvements esthétiques du 20^e siècle.

*Au-delà des frontières
L'architecture des ambassades canadiennes
1930-2005*
Marie-Josée Therrien
246 pages



ARCHITECTURE ÉCOLOGIQUE

Tout au long du 20^e siècle, les architectes n'ont cessé de réagir aux conséquences de la révolution industrielle en faisant entrer dans le champ de leurs recherches et de leurs réalisations des thèmes et des procédés nouveaux qui avaient en commun de répondre à des objectifs devenus impérieux : l'amélioration de l'équilibre entre l'homme et son environnement urbain, la protection et la mise en valeur des espaces naturels. C'est toute l'histoire de cette intégration progressive des questions environnementales dans l'habitat que retrace cette *Architecture écologique*, outil précieux pour les praticiens et les étudiants en architecture.

Architecture écologique
James Steele
Actes Sud
272 pages



LE CORBUSIER, LA PLANÈTE COMME CHANTIER

La vie et l'œuvre de Le Corbusier ont déjà été analysées dans une ample série d'ouvrages, mais aucun n'avait encore proposé une réinscription de l'œuvre dans la chronique sociale, politique et architecturale du 20^e siècle. Ce livre est construit autour de découvertes de villes et de paysages, et autour de rencontres avec des hommes et des femmes. La vie sociale très intense de Le Corbusier est pour la première fois mise en avant. Ses amitiés, ses amours, ses entreprises de séduction déployées dans le monde de l'industrie ou de la politique sont relatées et soutenues par de nombreux documents provenant d'archives privées. Rappelons que Jean-Louis Cohen nous avait donné il y a quelques années l'intéressant *Scènes de la vie future*, catalogue qui accompagnait une exposition du CCA.

Le Corbusier, la planète comme chantier
Jean-Louis Cohen
Les éditions Textuel
192 pages

Expressément pour les membres de l'OAQ...



Couverture d'assurance vie temporaire jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour vous et votre conjoint. En plus, vous bénéficierez des avantages suivants sans frais additionnels :

- **Exonération des primes d'assurance vie temporaire** si vous devenez totalement invalide.
- **Prestation anticipée SANS TAXES** pouvant atteindre 50 % de votre couverture d'assurance vie temporaire (jusqu'à un maximum de 100 000 \$), si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale.

Assurance invalidité de longue durée de l'OAQ jusqu'à 6 000 \$ de prestations mensuelles.

Assurance maladie complémentaire et assurance dentaire de l'OAQ : Grâce à ce régime vous protégerez toute votre famille contre le coût élevé des soins de santé qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie du Québec.

Le régime d'assurance médicaments de l'OAQ* offre le précieux avantage suivant :

- **Carte ManuScript :** Si vous présentez cette carte à votre pharmacien, la Financière Manuvie lui payera directement le montant approprié.

*Si vous n'avez aucune couverture par l'entremise de votre employeur ou de celui de votre conjoint, la Régie de l'assurance maladie du Québec exige que vous souscriviez une couverture d'assurance médicaments privée comme celle qu'offre le régime d'assurance maladie de l'OAQ.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site web **www.manuvie.com/oaq**
ou appelez sans frais la Financière Manuvie au **1 866 803-0870**,
du lundi au vendredi, de 8 h au 20 h, heure de l'Est. Vous pouvez également envoyer un courriel à
am_service@manuvie.com en prenant soin d'indiquer que vous êtes membre de l'OAQ.

Régime collectif parrainé par :



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Établi par :

 **Financière Manuvie**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 4 novembre 2005
Lamontagne, Philippe
Laporte, Diane

Le 16 décembre 2005
Cousineau, Antoine
Coluccio, Gregory Paul
Deschênes, Marie-Josée
Foisy, Jean-Philippe
Grandbois, Edith
Hamelin, Jean-Lou

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 6 octobre 2005
Deschênes, Marcel

Le 16 décembre 2005
Forgues, Daniel
Tremblay, Yves

Le 4 novembre 2005
Dumas, Paul-Yvon
El Harim, Mohsine
Grey, John Michael
Guimont, Diane
Mulvey, Carl
Paradis, Michel

RADIATION pour défaut de paiement de la cotisation professionnelle

Le 21 décembre 2005
Gagnon, Yves

RADIATION DISCIPLINAIRE

Le 26 décembre 2005
Proulx, Richard

LA VERSION 3.1 DE L'EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION D'ARCHITECTE (EAPA) DU NCARB ARRIVE!

Une nouvelle version de l'examen informatisé EAPA (en anglais ARE) sera en vigueur à compter du 27 février 2006. Cette mise à jour comporte des nouveautés. Certaines vignettes, par exemple, ont été regroupées. Ainsi, « Zonage de terrain » combinera les anciennes vignettes « Étude de terrain » et « Zonage de terrain », alors que les anciennes vignettes « Parking » et « Conception de plan d'ensemble » deviennent « Conception de plan d'ensemble ».

De plus, les *Lignes directrices concernant l'examen d'admission à la profession d'architecte, version 3.1* (comprenant les nouvelles caractéristiques de l'examen et une bibliographie mise à jour) peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'OAQ dans la rubrique Imprimés / Dépliants et brochures / Stagiaires et étudiants.

Il sera également possible d'acheter les guides de préparation à l'examen (comprenant des exemples de solution pour les nouvelles vignettes combinées) à partir du site Web du NCARB (www.ncarb.org). Des versions françaises seront disponibles bientôt.

Pour de plus amples renseignements concernant l'EAPA, veuillez consulter le site du NCARB ou contacter l'Ordre des architectes du Québec.



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !**PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

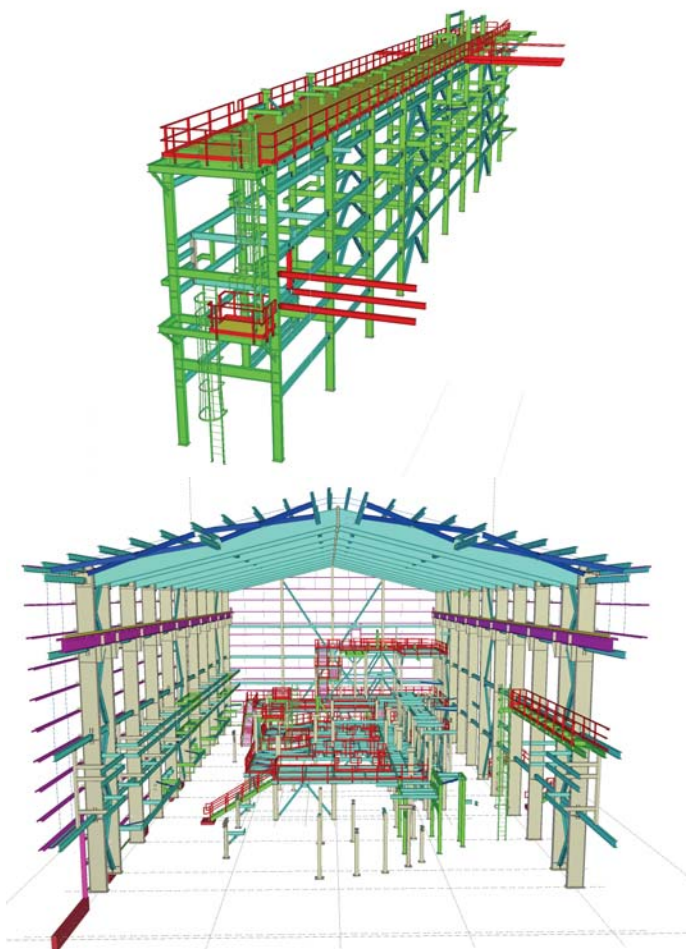
- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

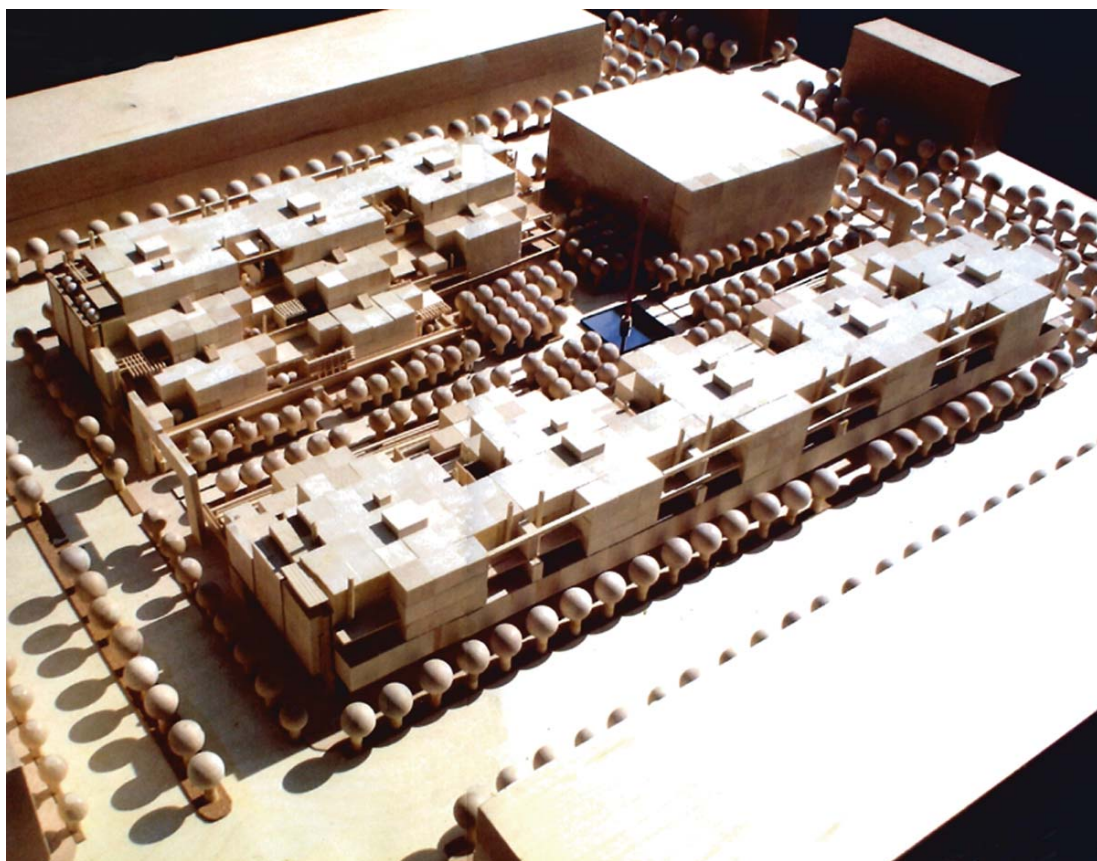
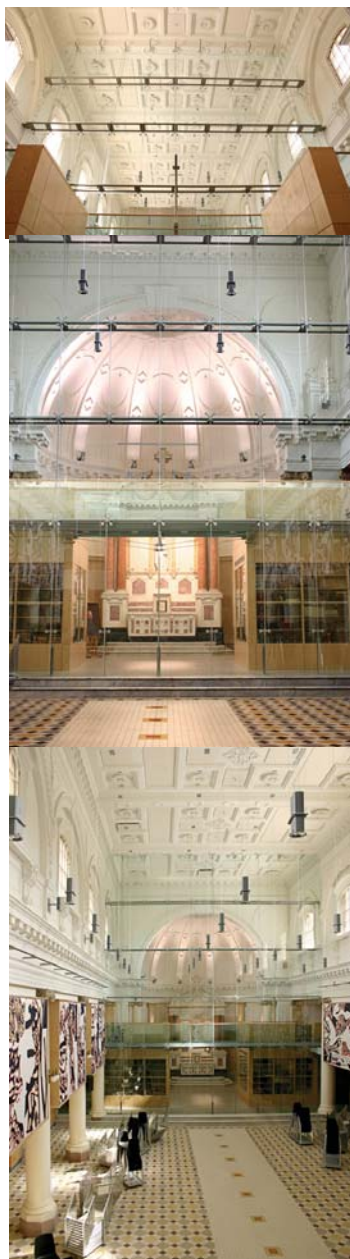
Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca

LE RÂTELIER UNITÉ 45 D'ULTRAMAR



Des prix coulés dans le béton

LA RÉNOVATION DU COLLÈGE BRÉBEUF



Les deux facultés d'architecture de Montréal ont raflé les trois prix de la catégorie «Student –Total Precast Solution» du **PCI Architectural Design Competition**, en octobre dernier, à Palm Springs, en Californie. Une trentaine d'universités nord-américaines ont participé à ce concours international d'architecture dont le défi est de présenter un projet réalisé entièrement en béton préfabriqué.

Le premier prix a été attribué à **Nicholas Chan** de l'école d'architecture de McGill. Il était appuyé dans son travail par Hélène Boyer, Cynthia Carbonneau et David Clavey. L'équipe a travaillé sous la supervision du professeur Pierre Jampen.

Les deuxième et troisième prix ont été décernés respectivement à l'équipe de **Jean-Simon Laporte** et **Jean-Christophe Pigeon**, et à l'équipe de **Michel Lepage** et **Chaker Hamoudan**. Ces quatre étudiants de l'École d'architecture de l'Université de Montréal étaient supervisés par le professeur Roger-Bruno Richard.

Ristourne de

100 000 \$[†]

pour plus de 1 000 membres de l'Ordre

Un programme plus profitable que jamais!

"Je suis fier d'annoncer que le partenariat établi depuis 1976 entre l'Ordre des architectes du Québec et TD Meloche Monnex est plus profitable que jamais! Les nombreux avantages de notre programme d'assurance prouvent que cette relation d'affaires est bénéfique pour tous nos membres."

André Bourassa, Président
Ordre des architectes du Québec



En effet, grâce aux excellents résultats du programme d'assurances habitation et auto, les architectes clients de TD Meloche Monnex* se partageront la somme de **100 000 \$**. La part de la ristourne des membres de l'Ordre participant au programme se traduira concrètement par une **réduction additionnelle de 7 %** sur la **tarification de groupe** récemment **revue à la baisse**.

TD Meloche Monnex,
fière partenaire du

Prix
d'excellence
en architecture

Demandez une soumission!

Vous pourriez

GAGNER 1 des 2
TOUTES NOUVELLES

Mercedes-Benz B 200 Turbo!**

Nos clients en assurances habitation et auto
sont automatiquement inscrits.

514 850 6175 ou 1 888 656 2324
tdmelochemonnex.com/oaq



Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

[†] La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et s'effectuera entre le 12 novembre 2005 et le 11 novembre 2006.

* Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.

** **Aucun achat requis.** Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative de chaque véhicule est de 35 000 \$. Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Les tirages auront lieu le 24 juillet 2006 et le 24 janvier 2007. Avant d'être déclarée gagnante, chaque personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour plus de détails sur le concours et sur notre entreprise, visitez tdmelochemonnex.com/oaq.